



Demande de permis en mairie avant compromis de vente

Par **benji**, le **18/10/2012** à **13:52**

Bonjour,

Est-il possible dans le cadre d'une vente de terrain , d'obtenir tous les documents nécessaires à l'acquéreur avant de signer la vente chez le notaire?

Je suis vendeur, je viens de voir un compromis de vente tomber à l'eau, je pense que demander tous les accords à l'acheteur avant d'aller chez le notaire serait sage mais en ai-je le droit si je donne à l'acquéreur un écrit qui m'engage à lui vendre mon terrain si il obtient son permis, son pret...?

Merci pour vos conseils précieux

Par **edith1034**, le **18/10/2012** à **15:28**

oui vous en avez le droit si vous signez une autorisation qui permet à l'acquéreur d'avoir les renseignements sur votre terrain

pour tout savoir sur la vente immobilière

<http://www.fbIs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **benji**, le **18/10/2012** à **17:16**

merciiiiiiiii edith! est-ce que c'est un article du code civil qui le précise?